



ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Big Pharma Split Corp.

31 décembre 2018



Big Pharma Split Corp.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Harvest Portfolio Group Inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs d'unités. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Au nom de Harvest Portfolios Group Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »

Michael Kovacs
Président et chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »

Daniel Lazzer
Chef des finances

Oakville (Canada)
14 mars 2019



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs d'actions du fonds Big Pharma Split Corp. (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 24 novembre 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 24 novembre 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 24 novembre 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 24 novembre 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : 1 416 863 1133, Téléc. : 1 416 365 8215*



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et



appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

(Signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 14 mars 2019

Big Pharma Split Corp.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Au 31 décembre	2018		2017
Actif			
Actif courant			
Placements	33 143 804	\$	30 178 140 \$
Trésorerie	417 071		1 845 524
Dividendes à recevoir	70 067		16 103
Plus-value latente des contrats de change à terme (note 6)	–		447 554
	33 630 942		32 487 321
Passif			
Passif courant			
Distributions à payer (note 4)	305 859		210 433
Moins-value latente des contrats de change à terme	1 073 058		–
Actions de catégorie J (note 4)	100		100
Actions privilégiées (note 4)	13 409 000		13 600 000
	14 788 017		13 810 533
Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables	18 842 925	\$	18 676 788 \$
Nombre d'actions rachetables en circulation (note 4)			
Actions de catégorie A	1 340 900		1 360 000
Actions privilégiées	1 340 900		1 360 000
Actions de catégorie J	100		100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action			
Actions de catégorie A	14,05	\$	13,73 \$
Actions privilégiées	10,00		10,00
Actions de catégorie J	1,00		1,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Big Pharma Split Corp.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période du 24 novembre 2017 (date de lancement) au 31 décembre 2017		
	2018	2017
Revenu		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	1 039 263 \$	31 125 \$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	1 543 581	16 223
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	4 092 632	61 559
Gain (perte) net sur les placements	6 675 476	108 907
Gain (perte) net sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	(289 172)	(53 722)
Gain (perte) de change net réalisé	(1 358 844)	(132 263)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(1 520 612)	447 554
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	(3 168 628)	261 569
Revenu total (montant net)	3 506 848 \$	434 959 \$
Charges (note 5)		
Frais de gestion	274 751 \$	27 848 \$
Retenues d'impôts	120 060	4 669
Coûts de communication de l'information aux porteurs d'actions	87 642	6 543
Honoraires d'audit	47 502	15 000
Honoraires des agents des transferts	11 972	1 672
Droits de garde et frais bancaires	55 050	5 000
Frais du comité d'examen indépendant	3 389	200
Droits de dépôt	40 458	1 611
Frais juridiques	28 130	29 618
Coûts de transactions (note 9)	57 814	19 577
Total des charges	726 768	111 738
Revenu net de placement, avant distributions, honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées	2 780 080 \$	323 221 \$
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées	–	(571 200)
Distributions sur les actions privilégiées	(675 225)	(70 217)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables	2 104 855 \$	(318 196) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action – actions de catégorie A (note 4)	1,56 \$	(0,23) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Big Pharma Split Corp.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A RACHETABLES		
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période du 24 novembre 2017 (date de lancement) au 31 décembre 2017		
	2018	2017*
Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables à l'ouverture de l'exercice	18 676 788 \$	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables	2 104 855 \$	(318 196) \$
Opérations sur actions de catégorie A rachetables		
Produit de l'émission d'actions de catégorie A rachetables	-	20 400 000
Rachats d'actions de catégorie A rachetables	(265 085)	-
Rémunération des placeurs pour compte	-	(1 020 000)
Frais d'émission	-	(244 800)
Opérations nettes sur actions de catégorie A	(265 085) \$	19 135 200 \$
Distributions aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables		
Dividendes	(1 673 633)	(140 216)
Total des distributions aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables	(1 673 633) \$	(140 216) \$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables à la clôture de l'exercice	18 842 925 \$	18 676 788 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Big Pharma Split Corp.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période du 24 novembre 2017
(date de lancement) au 31 décembre 2017

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables	2 104 855 \$	(318 196) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
Distributions sur les actions privilégiées	675 225	–
(Gain) perte de change sur la trésorerie	(10 390)	(64 483)
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(1 543 581)	(16 223)
(Gain) perte réalisé sur les options vendues	289 172	53 722
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(4 092 632)	(61 559)
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	1 520 612	(447 554)
Produit de la vente de placements	18 608 777	1 003 608
Achats de placements	(16 227 400)	(31 157 688)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(53 964)	54 114
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	1 270 674 \$	(30 954 259) \$
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions de catégorie A rachetables	–	20 400 000
Produit de l'émission d'actions de catégorie J	–	100
Produit de l'émission d'actions privilégiées	–	13 600 000
Rachats d'actions de catégorie A rachetables	(265 085)	–
Rachats d'actions privilégiées	(191 000)	–
Distributions sur les actions privilégiées	(577 829)	–
Distributions versées aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables (déduction faite des réinvestissements)	(1 675 603)	–
Rémunération des placeurs pour compte sur les actions de catégorie A	–	(1 020 000)
Frais d'émission des actions de catégorie A	–	(244 800)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(2 709 517) \$	32 735 300 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 438 843)	1 781 041
Gain (perte) de change sur la trésorerie	10 390	64 483
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 845 524	–
Trésorerie à la clôture de l'exercice	417 071 \$	1 845 524 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt*	865 239 \$	10 353 \$

* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Big Pharma Split Corp.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2018

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Valeur comptable (\$)	% de l'actif net
ACTIONS				
Santé				
27 300	AbbVie Inc.	3 307 612	3 435 918	18,2
12 700	Amgen Inc.	2 918 660	3 375 196	17,9
65 300	AstraZeneca PLC, CAAE	2 937 972	3 385 824	18,0
44 300	Bristol-Myers Squibb Company	3 392 523	3 143 665	16,7
23 000	Eli Lilly and Company	2 585 295	3 633 562	19,4
60 500	GlaxoSmithKline PLC, CAAE	3 057 930	3 155 940	16,7
17 700	Johnson & Johnson	3 097 938	3 118 369	16,5
29 800	Merck & Co., Inc.	2 268 289	3 108 585	16,5
57 600	Pfizer Inc.	2 613 126	3 432 440	18,2
56 600	Sanofi SA, CAAE	2 865 462	3 354 305	17,8
Total des placements		29 044 807	33 143 804	175,9
Contrats de change à terme (note 6)			(1 073 058)	(5,7)
Actions privilégiées			(13 409 000)	(71,2)
Trésorerie et autres actifs et passifs			181 179	1,0
Actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables			18 842 925	100,0

Big Pharma Split Corp.

NOTES ANNEXES

31 décembre 2018

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fonds Big Pharma Split Corp. (la « société » ou le « Fonds ») est un fonds d'investissement constitué selon les lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 27 octobre 2017 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 24 novembre 2017. Le 24 novembre 2017, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne sur 1 360 000 actions privilégiées à un prix de 10,00 \$ par action, pour un produit brut de 13 600 000 \$, et sur 1 360 000 actions de catégorie A à 15,00 \$ par action, pour un produit brut de 20 400 000 \$ (le « placement »). Le Fonds a déboursé 1 428 000 \$ au titre de la rémunération des placeurs pour compte et 408 000 \$ en frais d'émission dans le cadre du placement. Il comportait également l'émission de 100 actions de catégorie J à un prix de 1 \$ par action. Le siège social du Fonds est situé au 710 Dorval Drive, Suite 209, Oakville (Ontario) L6K 3V7.

Les objectifs de placement des actions privilégiées consistent à verser aux porteurs des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action privilégiée (soit 0,50 \$ par année ou 5,0 % par année sur le prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée) jusqu'au 31 décembre 2022 (la « date d'échéance ») et à rembourser le prix d'émission initial de 10,00 \$ aux porteurs à la date d'échéance.

Les objectifs de placement des actions de catégorie A consistent à verser aux porteurs des distributions mensuelles en trésorerie régulières non cumulatives ciblées à 0,1031 \$ par action de catégorie A (soit un rendement de 8,25 % par année sur le prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A) et à offrir un potentiel croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A.

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). La publication de ces états financiers a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 14 mars 2019.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables est présentée au montant du rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers (à l'exception des actions privilégiées) évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes liés à l'émission des actions privilégiées est inclus dans le gain (la perte) à la réévaluation des actions privilégiées dans l'état du résultat global. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs d'unités. Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou

Big Pharma Split Corp.

similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et le terme à courir ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des actions rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des IFRS, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les actions de catégorie A présentent plusieurs caractéristiques de rachat et les actions privilégiées ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'actions. Les actions privilégiées occupent un rang plus élevé que les actions des catégories A et J; elles ne sont donc pas subordonnées aux autres catégories. En conséquence, toutes les catégories d'actions sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé sur les placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change. Leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notionnel du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global.

Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des actions de catégorie A rachetables

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la valeur totale du passif (y compris les actions privilégiées), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par action sont calculées chaque jour où la TSX est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Options

Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options

Big Pharma Split Corp.

vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Impôt sur le revenu et autres impôts

Le Fonds est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), assujéti à l'impôt sur son revenu net pour l'année d'imposition, y compris ses gains en capital nets réalisés imposables (le cas échéant) au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux porteurs d'actions à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux d'imposition normaux applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions fiscales permises. Toutes les charges de la Société, y compris les frais de gestion, les frais d'administration et les charges d'exploitation, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

Pour les sociétés de placement à capital variable, les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables sont assujéti à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux porteurs d'actions, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Cet impôt payé est présenté à titre de montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré au moyen du versement de dividendes aux porteurs d'actions, à même le revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets réalisés imposables sera remboursable au moment de la distribution des gains aux porteurs d'actions sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des porteurs. En raison du mécanisme des distributions de gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu payé sur les gains en capital et les dividendes provenant des sociétés canadiennes imposables. Étant donné le revenu réalisé à ce jour et le montant des charges qu'il a engagées, le Fonds n'est actuellement pas assujéti à l'impôt. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait des pertes autres qu'en capital de 226 319 \$ et des pertes en capital nettes de 113 883 \$ pouvant être reportées en avant aux fins fiscales.

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs d'unités à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Big Pharma Split Corp.

b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application d'IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Normes comptables entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le Fonds a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* pour la période commençant le 1^{er} janvier 2018. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Elle introduit un modèle de classement et d'évaluation, ainsi qu'un modèle unique et prospectif de calcul de la perte de valeur en fonction de la « perte attendue », et une approche sensiblement remaniée de la comptabilité de couverture. Cette nouvelle méthode unique, fondée sur des principes, pour déterminer le classement des actifs financiers, repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Elle se traduit également par une méthode unique de calcul de la perte de valeur appliquée à tous les instruments financiers, ce qui nécessitera une comptabilisation plus rapide des pertes sur créances prévues. Le modèle comprend aussi des changements relativement au risque de crédit propre à l'entité lorsque les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne seront plus comptabilisés en résultat net. Le modèle économique choisi par le Fonds est celui fondé sur la juste valeur.

Depuis la transition à IFRS 9, les placements et les instruments dérivés du Fonds qui étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction conformément à IAS 39 sont désormais classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres actifs et passifs financiers qui étaient auparavant classés comme des prêts et créances selon IAS 39 sont évalués au coût amorti en vertu d'IFRS 9.

4. ACTIONS RACHETABLES

Actions de catégorie A

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A. Le Fonds entend verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions non cumulatives mensuelles. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) s'il existe un arriéré sur les distributions à verser sur les actions privilégiées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par unité (une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A) est inférieure à 15,00 \$. Les actions de catégorie A ont un rang inférieur aux actions privilégiées et un rang supérieur aux actions de catégorie J en ce qui concerne les distributions et le remboursement du capital au moment de la dissolution, de la liquidation ou de la cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions. Les actions de catégorie A sont inscrites à la TSX sous le symbole PRM. Au 31 décembre 2018, le cours de clôture des actions de catégorie A était de 12,38 \$ (14,15 \$ au 31 décembre 2017).

Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A en circulation le 31 décembre 2022 à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A à cette date correspondra au plus élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par unité, moins 10,00 \$ ou ii) zéro.

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du porteur et doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10^e jour ouvrable précédant l'avant-dernier jour d'un mois donné (la « date de rachat »). Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions sont présentées aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix de rachat par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre : i) la valeur liquidative par unité calculée à la date de rachat et ii) le coût que le Fonds engagerait pour racheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Si la valeur liquidative par unité est inférieure à 10,00 \$, majorée des distributions cumulées et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à compter de 2019, sauf pendant l'année où les actions viennent à échéance, où elles peuvent être rachetées simultanément le dernier jour ouvrable de décembre (la « date de rachat annuel »). Le rachat sera effectué au prix de rachat par unité, qui correspond à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, y compris les commissions et les autres frais. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat.

Big Pharma Split Corp.

Actions privilégiées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action. Les actions privilégiées ont un rang supérieur aux actions de catégorie A en ce qui concerne les distributions et le remboursement du capital au moment de la dissolution, de la liquidation ou de la cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions. Les actions privilégiées sont inscrites à la TSX sous le symbole PRM.PR.A. Au 31 décembre 2018, le cours de clôture des actions privilégiées était de 10,17 \$ (10,30 \$ au 31 décembre 2017).

Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions privilégiées en circulation le 31 décembre 2022 à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions cumulées et non versées sur l'action privilégiée ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées en circulation.

Les actions privilégiées du Fonds sont rachetables au gré du porteur et doivent être présentées aux fins de rachat au plus tard le 10^e jour ouvrable précédant l'avant-dernier jour d'un mois donné (la « date de rachat »). Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions sont présentées aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix de rachat par action correspondant à 96 % du montant le moins élevé entre : i) la valeur liquidative par unité calculée à la date de rachat moins le coût que le Fonds engagerait pour racheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation d'une partie du portefeuille aux fins de financement dudit achat. Un porteur d'actions privilégiées peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à compter de 2019, sauf pendant l'année où les actions viennent à échéance, où elles peuvent être rachetées simultanément le dernier jour ouvrable de décembre (la « date de rachat annuel »). Le rachat sera effectué au prix de rachat par unité, qui correspond à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, y compris les commissions et les autres frais liés à la liquidation d'une partie du portefeuille aux fins de financement dudit rachat.

Les actions suivantes ont été émises et/ou rachetées pendant la période :

	Actions de catégorie A	Actions privilégiées	Actions de catégorie J
Total en circulation au 24 novembre 2017	–	–	–
Actions rachetables émises	1 360 000	1 360 000	100
Total en circulation au 31 décembre 2017	1 360 000	1 360 000	100
Actions rachetables rachetées	(19 100)	(19 100)	–
Total en circulation au 31 décembre 2018	1 340 900	1 340 900	100

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 1 352 671 pour les actions de catégorie A (1 360 000 actions en 2017), à 1 352 671 pour les actions privilégiées (1 360 000 actions en 2017) et à 100 pour les actions de catégorie J (100 actions en 2017).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J. Au 31 décembre 2018, 100 actions de catégorie J étaient en circulation. Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont le droit à aucune distribution, mais chaque action détenue leur confère un droit de vote. Toutes les actions de catégorie J émises et en circulation de la Société appartiennent à Harvest Big Pharma Split Trust, fiducie dont les bénéficiaires peuvent parfois être des porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Aucune autre action de catégorie J ne sera émise avant le rachat au gré du porteur ou de la Société ou l'achat aux fins d'annulation de l'ensemble des actions de catégorie A et des actions privilégiées.

Distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles en trésorerie aux porteurs d'actions de catégorie A inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois, et des distributions trimestrielles en trésorerie aux porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour de chaque trimestre. Ces distributions seront versées, dans les deux cas, au plus tard le 10^e jour ouvrable du mois suivant la date d'arrêt des registres. Le montant total des distributions pour la période close le 31 décembre 2018 s'est établi à 2 348 858 \$ (210 433 \$ en 2017), dont 1 673 633 \$ pour la catégorie A (140 216 \$ en 2017) et 675 225 \$ pour les actions privilégiées (70 217 \$ en 2017).

Big Pharma Split Corp.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Harvest Portfolios Group Inc. est le gestionnaire du Fonds et il lui incombe de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le Fonds verse à son gestionnaire, Harvest, des frais de gestion annuels de 0,75 % (taxes en sus), calculés sur la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds. Ces frais de gestion sont payés chaque mois, à terme échu. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat d'actions, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (« CEI »), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et se fait ensuite rembourser par le Fonds.

Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs d'actions ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et les honoraires de services-conseils, les coûts liés aux administrateurs indépendants du gestionnaire et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre des activités du Fonds. Ils se sont élevés à 38 501 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (3 666 \$ en 2017) et sont inclus dans les coûts de l'information aux porteurs d'actions qui figurent dans l'état du résultat global.

Frais d'émission

Certaines charges liées à l'émission, comme les frais d'établissement du Fonds, les frais d'impression et de préparation du prospectus, les honoraires juridiques ou d'autres frais engagés par les placeurs pour compte ainsi que leur rémunération, ont été enregistrées à la valeur comptable dans l'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables. Étant donné le rang prioritaire des actions privilégiées, les charges liées au placement seront en réalité assumées par les porteurs d'actions de catégorie A (tant que la valeur liquidative par unité excède le prix offert par action privilégiée majoré des distributions cumulées et non versées sur celles-ci) et la valeur liquidative par action de catégorie A tiendra compte des frais de placement des actions privilégiées et des actions de catégorie A.

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminés. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

Au 31 décembre 2018					
Contrepartie	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent	Prix du contrat
Banque Nationale du Canada, notation A	11 janvier 2019	10 100 213 CAD	7 712 500 USD	(426 568 \$)	0,7636
Banque Royale du Canada, notation AA-	11 janvier 2019	10 096 897 CAD	7 712 500 USD	(429 885 \$)	0,7638
Banque Canadienne Impériale de Commerce, notation A+	14 février 2019	12 690 626 CAD	9 475 000 USD	(230 716 \$)	0,7466
Banque Canadienne Impériale de Commerce, notation A+	14 février 2019	620 000 USD	831 401 CAD	14 111 \$	1,3410
Total				(1 073 058 \$)	

Big Pharma Split Corp.

Au 31 décembre 2017					
Contrepartie	Date de règlement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent	Prix du contrat
Banque Nationale du Canada, notation A	18 janvier 2018	10 000 000 CAD	7 875 628 USD	102 659 \$	0,7876
Banque Royale du Canada, notation AA-	18 janvier 2018	10 000 000 CAD	7 875 944 USD	102 261 \$	0,7876
Banque Canadienne Impériale de Commerce, notation A+	14 février 2018	11 297 528 CAD	8 800 000 USD	242 634 \$	0,7789
Total				447 554 \$	

Compensation des contrats de change à terme

En 2018, les modes de règlement de certains contrats de change à terme conclus par le Fonds répondaient aux critères de compensation dans l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés au 31 décembre 2018. En 2017, les modes de règlement des contrats de change à terme conclus par le Fonds ne répondaient pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière.

31 décembre 2018			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts	Montants admissibles à la compensation	Montants compensés nets
Actifs dérivés	14 111 \$	(14 111 \$)	–
Passifs dérivés	(1 087 169 \$)	14 111 \$	(1 073 058 \$)

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 31 décembre 2018, 175,9 % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables du Fonds (161,6 % en 2017) se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables à la clôture de la période aurait augmenté ou diminué d'environ 1 657 190 \$ (1 508 907 \$ en 2017).

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Les tableaux ci-dessous résument l'exposition nette du Fonds au risque de change aux 31 décembre 2018 et 2017. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Big Pharma Split Corp.

Au 31 décembre 2018				
Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollar américain	33 545 213 \$	33 129 391 \$	415 822 \$	2,2

* En dollars canadiens

Au 31 décembre 2017				
Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollar américain	30 712 435 \$	30 849 974 \$	(137 539 \$)	(0,7)

* En dollars canadiens

Les expositions non monétaires et monétaires au risque de change s'élevaient respectivement à 33 143 804 \$ (30 178 140 \$ en 2017) et à 401 409 \$ (534 295 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables du Fonds aurait respectivement augmenté ou diminué d'environ 20 791 \$ (6 877 \$ en 2017), ou 0,1 % (0,0 % en 2017). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Puisque tous les titres du portefeuille sont libellés en dollars américains et que les dividendes et les primes des options d'achat reçus (le cas échéant) le sont également, le Fonds a conclu un contrat de change à terme couvrant la quasi-totalité de la valeur du portefeuille en dollars canadiens en tout temps.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats d'actions, tel qu'il est décrit à la note 4. Pour les actions de catégorie A et les actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis 10 jours ouvrables avant la date de rachat, ce qui donne un délai suffisant au gestionnaire pour vendre des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation le 31 décembre 2022 à cette date, à moins que leur durée ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, tous les passifs financiers du Fonds (à l'exception des actions privilégiées) avaient une échéance inférieure à trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds conclut des contrats de change à terme, lesquels sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain (à la perte) latent sur les contrats à terme.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Big Pharma Split Corp.

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période de référence.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2018				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	23 247 735	–	–	23 247 735
CAAE	9 896 069	–	–	9 896 069
Total des actifs financiers	33 143 804	–	–	33 143 804
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Contrats de change à terme	–	(1 073 058)	–	(1 073 058)
Total des passifs financiers	–	(1 073 058)	–	(1 073 058)

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2017				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	20 634 661	–	–	20 634 661
CAAE	9 543 479	–	–	9 543 479
Instruments dérivés				
Contrats de change à terme	–	447 554	–	447 554
Total des actifs financiers	30 178 140	447 554	–	30 625 694

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 31 décembre 2018 ou au 31 décembre 2017 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ou la période close le 31 décembre 2017.

La valeur des actions et des options est basée sur les cours. La valeur d'un contrat de change à terme correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel et corrigé du risque de contrepartie.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Les tableaux suivants résument le risque de concentration du Fonds selon la région et le segment de marché.

Big Pharma Split Corp.

Régions :

Au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	% de l'actif net	% de l'actif net
États-Unis	175,9	161,6
Total	175,9	161,6

Segment de marché :

Au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	% de l'actif net	% de l'actif net
ACTIONS		
Santé	175,9	161,6
Total	175,9	161,6

8. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie J et d'actions privilégiées. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital consistent :

- i) à verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions trimestrielles en trésorerie fixes et cumulatives de 0,125 \$ par action et à rembourser le prix d'émission initial aux porteurs le 31 décembre 2022, à moins que la durée des actions ne soit prolongée par le conseil d'administration pour une période supplémentaire d'au plus cinq ans;
- ii) à verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en trésorerie régulières non cumulatives ciblées à 0,1031 \$ par action et à offrir un potentiel croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Le Fonds gère son capital en tenant compte des risques liés à ses placements. Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, le Fonds peut modifier le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

9. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période close le 31 décembre 2017.



Siège social

710 Dorval Drive, Suite 209,
Oakville (Ontario) L6K 3V7

Numéro de téléphone :

416 649-4541

Sans frais : 866 998-8298

Télécopieur : 416 649-4542

Courriel :

info@harvestportfolios.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.